



*Communiqué de presse
pour diffusion immédiate*

L'OAQ adhère au Défi 2030

Montréal, le 17 mars 2016. Le conseil d'administration de l'Ordre des architectes du Québec a décidé d'appuyer officiellement le [Défi 2030](#).

Le Défi 2030, une initiative internationale lancée en 2007 par l'organisme à but non lucratif Architecture 2030, vise à éliminer les émissions de GES dans les nouvelles constructions et les rénovations de bâtiments d'ici 2030. Les participants s'engagent à réduire l'énergie fossile consommée par les bâtiments qu'ils conçoivent par rapport à la moyenne des constructions de même type dans leur région, à raison de 70 % immédiatement, de 80 % d'ici 2020, de 90 % d'ici 2025, pour aboutir à des bâtiments carboneutres en 2030.

Bien sûr l'OAQ ne conçoit pas de bâtiments. Mais par son adhésion au Défi 2030, il s'engage à encourager ses membres et les autres acteurs de la construction à adopter des pratiques qui permettent d'atteindre les objectifs énoncés. « Puisque l'OAQ fait depuis longtemps la promotion de la qualité architecturale et de la construction durable, il est logique de promouvoir l'engagement et la responsabilité des architectes à cet égard », a indiqué la présidente de l'OAQ, Nathalie Dion.

L'OAQ a doublement concrétisé son adhésion au Défi 2030 le 15 mars dernier, en publiant un dossier sur la lutte aux changements climatiques dans le magazine [Esquisses](#) et en présentant un mémoire dans le cadre de la consultation sur la réduction de la dépendance aux énergies fossiles organisée par l'Office de consultation publique de Montréal. Dans ce dernier document, l'OAQ invite la Ville de Montréal à adhérer au Défi 2030, comme l'a fait Vancouver.

Ces deux récentes publications font état de divers moyens de lutte et d'adaptation aux changements climatiques dans le domaine du bâtiment. Mentionnons le choix de matériaux à faible empreinte carbone, l'orientation des bâtiments en fonction de l'ensoleillement ou encore la diminution du recours aux systèmes mécaniques de chauffage et de climatisation, grâce à une meilleure isolation, à la ventilation naturelle ou à des dispositifs brise-soleil. Ces bonnes pratiques sont expliquées plus en détail dans le site [2030palette.org](#) d'Architecture 2030, avec plusieurs exemples à l'appui.

Au Canada, l'Institut royal d'architecture du Canada, l'Ordre des architectes de l'Ontario, la Ville de Vancouver et le Conseil du bâtiment durable du Canada adhèrent également au Défi 2030. Rappelons que 40 % des émissions de GES au pays proviennent du bâtiment, dont environ 10 % de la fabrication et des matériaux, et 30 % de l'entretien, du chauffage et de la climatisation pendant le cycle de vie des édifices. « Le Défi 2030 propose une méthode formidable, utilisée par de nombreux architectes à travers le monde. J'invite les membres de



l'Ordre à l'adopter. S'ils respectent cet engagement, toutes les réalisations des architectes seront carboneutres dans 14 ans », a conclu Nathalie Dion.

À propos de l'Ordre des architectes du Québec

L'Ordre des architectes du Québec (OAQ) est un ordre professionnel qui a pour mission d'assurer la protection du public. À cette fin, il contrôle l'accès à la profession d'architecte et en régit l'exercice au Québec. Dans le cadre de son mandat, l'Ordre s'intéresse à toute question qui est d'intérêt pour la profession ou qui est de nature à influencer sur la qualité de l'architecture et du cadre bâti. L'OAQ compte à ce jour 3745 membres et 1009 stagiaires en architecture.

SOURCE : Ordre des architectes du Québec (OAQ)

Renseignements et demandes d'entrevue :

Pierre Frisko, directeur des communications et des affaires publiques

514-937-6168 p. 223

438-275-9385

pfrisko@oaq.com

